

### Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	30/03/2015	Première rédaction par CR	Membres du secrétariat
Version 2	01/04/2015	Après relecture du secrétariat	Membres du bureau
Version 3	03/04/2015	Après relecture du bureau	Participants
Version 4	10/04/2015	Après relecture des participants	Pré-publication (portail GéOInformations)
Version 5	18/06/2015	Après approbation en séance plénière	Publication (portail GéOInformations)

# **Présents**

#### **Présidence**

Laurent PAVARD - MAAF - SG Pascal DOUARD - MEDDE - CGEDD

#### Comité

Pascal GÉRAUT - DREAL Pays de Loire - SCTE/DSIT Nicolas MARCHAND - MEDDE SG/SPSSI/PSI1 Benoît DAVID - MEDDE CGDD/DRI/MIG Gilles GUILLOUET - MEDDE CPII/DO Sud-Ouest - CMSIG Hervé MORANDI - MAAF - Secrétariat du CSI Marie-Odile SIMONOT – DRAAF Bourgogne – SRISE

#### Invités

Jean-Luc BISCOP - Ministère de la Culture - DSIP Marc LÉOBET - MEDDE CGDD/DRI/MIG Muriel MALLERET - DRAAF Aquitaine - SRISE Sylvain GRELLET - BRGM Simon BARREAU - OIEau - Responsable SANDRE Aline LOMBARD – CÉRÉMA/DTer Est/LR Nancy/SOLEO

### Secrétariat

Fabrice THIÉBAUX - CÉRÉMA/DTecTV/GNSI Richard MITANCHEY - CÉRÉMA/DTecTV/GNSI Christian ROLLET - CÉRÉMA/DtecTV/GNSI

# **Excusés**

Édith VIDAL - DRAAF Picardie Gabrielle FOURNIER - DDT Alpes-de-Haute-Provence Alain BARRY - MEDDE DGALN/SAGP/SDP Christophe ROUSSON – MAAF SG/SM/SDSI/CERI/DIG Amandine LAFFERRAIRIE - Conseil Régional Aquitaine - ARF Nathalie LETESSIER - Créteil & CA Plaine Centrale - AITF Gilles CANDAU - Ministère de l'Intérieur - DSIC

# Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décisions du 28 ianvier 2015
- 2. Urbanisation et principes de conception des géostandards
- 3. Avancement des géostandards à l'instruction

Plan corps de rue simplifié (PCRS)

Bruit dans l'environnement

Plan de prévention des risques miniers (PPRM)

Réseaux d'AEP et d'assainissement (RAEPA)

- 4. Scénario d'échange Obstacles à l'écoulement
- 5. Points divers

### Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail GéOInformations (intranet ou internet).

### Relevé de décisions

# 1. Approbation du relevé de décisions du 28 janvier 2015

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est adopté sans observations complémentaires de la commission.

Il est rappelé à cette occasion, que les documents soumis à validation en séance plénière (relevés de décisions, géostandards, rapports, etc.) doivent accompagner la convocation à ladite séance, convocation dont l'expédition interviendra désormais dès le lundi de la semaine précédant sa tenue.

# 2. Urbanisation et principes de conception des géostandards<sup>2</sup>

Hervé MORANDI résume pour la commission les réflexions menées par le groupe de travail *Urbanisation des géostandards* lors de sa première réunion du 16 mars dernier en insistant notamment sur :

- la distinction entre ensemble d'objets du monde physique (éléments du paysage, équipements, etc.). et ensemble d'objets virtuels (zonages, assiettes, entités administratives, etc.);
- la distinction entre un ensemble d'objets du monde physique et ses représentations par diverses classes définies sémantiquement dans divers modèles conceptuels de données géographiques, modèles qui constituent le socle (partie B) des géostandards ;
- la nécessaire indépendance vis-à-vis des métiers de la standardisation des objets du monde physique dans des "géoréférentiels", alors que celle des objets virtuels, liée par construction aux dits métiers, s'effectue dans des géostandards ;
- la nécessité, en conséquence, de cantonner les géostandards à la standardisation de "vues métier", définies comme des collections de propriétés (ou attributs) non géométriques d'objets du monde physique.

Il complète son propos en soulignant que la mise en œuvre effective des géoréférentiels nécessitera :

- la prise en charge par un acteur institutionnel responsable de la collecte, de l'actualisation et de la mise à disposition des ensembles d'objets du monde physique décrits par chacun d'eux, prise en charge encore à organiser;
- l'utilisation généralisée de schémas d'identifiants de ressources uniformes (ou *URI*) permettant d'assurer l'identification unique de chacun des objets du monde physique décrit par chacun d'eux, schémas encore en cours d'élaboration au niveau européen.

La présentation se clôt donc sur :

- l'annonce (Hervé MORANDI) de la mise en route prochaine de l'expérimentation prévue, à savoir l'élaboration d'un géostandard *Équipements collectifs* (qui comprendra la standardisation des données décrivant les établissements recevant du public) selon les principes évoqués ci-dessus ;
- la proposition (Laurent PAVARD) d'accueil de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) au sein du comité de la COVADIS, ceci afin d'apporter un début de réponse à la première des nécessités soulignées ci-dessus.

# 3. Avancement des géostandards à l'instruction

# Plan corps de rue simplifié (PCRS)

Richard MITANCHEY informe la commission de la prochaine adoption du standard : le résultat de l'appel à commentaires (actuellement en phase terminale de dépouillement) sera présenté mardi prochain à la Commission données et le vendredi suivant à la Sous-commission PCRS du Conseil national de l'information géographique.

<sup>1</sup> Comme actuellement, les diaporamas supports des présentations programmées durant la séance seront, quant à eux, expédiés au fur et à mesure de leur mise au point, jusqu'à la veille de la séance.

<sup>2</sup> Un défaut de ponctualité des transports publics conduit la COVADIS à modifier l'ordre d'examen des points à aborder.

### **Bruit dans l'environnement**

Richard MITANCHEY, après avoir rappelé que l'élaboration de ce géostandard fait suite aux travaux de la *Mission convergence bruit* confiée au CÉRÉMA par le MEDDE :

- présente au comité le synoptique de construction de la Plate-forme mutualisée d'aide au diagnostic environnemental (PLAMADE) dont cette mission à la charge, en précisant que sa mise en œuvre intégrale n'est pas encore possible (données "d'entrée" très nombreuses, variées et hétérogènes et gouvernance à définir);
- indique que, s'agissant des données "de sortie", c'est à dire celles nécessaires et suffisantes à l'établissement des *Cartes de bruit stratégiques* et des *Plans de prévention du bruit dans l'environnement* prescrits par la directive européenne 2002/49/CE³, leur standardisation est d'ores et déjà décrite dans le projet de géostandard dont les membres du comité ont été destinataires et qu'il propose au comité de soumettre aux commentaires des potentiels utilisateurs (DDT[M], DREAL, Collectivités territoriales, etc.) sans attendre.

Hervé MORANDI souligne que le géostandard présenté, en modélisant des documents et cartes qui sont le résultat d'un processus métier, s'apparente davantage à la modélisation d'une application de gestion qu'à un standard géographique transversal destiné à permettre une réutilisation efficace des données par différents acteurs dans différents contextes métier. Marc LÉOBET répond que le retard (passible de coûteuses sanctions) déjà pris par la France dans l'application de la directive évoquée cidessus ne lui semble pas devoir être aggravé par la COVADIS.

# Décision n° COVADIS 201503 01

La COVADIS décide de lancer l'appel à commentaires public sur le standard *Bruit dans l'environnement • Partie 1 – Données de sortie*. Cet appel à commentaires se déroulera entre les mois de mai et juillet prochains afin que puisse être présentée pour validation une version finale du standard lors de sa séance plénière du 16 septembre 2015.

# Plan de prévention des risques miniers (PPRM)

Aline LOMBARD et Richard MITANCHEY commentent le projet de géostandard PPRM qui a été adressé aux membres du comité. Ils rappellent qu'il a été conçu (par la Direction générale de la prévention des risques du MEDDE, commanditaire) comme le complément nécessaire au géostandard PPRN-PPRT et standardise des données qui ont vocation à être publiées par Géorisques et le Géoportail de l'urbanisme<sup>4</sup>. Ils concluent en proposant au comité de lancer l'appel à commentaires le concernant.

Hervé MORANDI renouvelle sa remarque relative à la spécialisation métier des géostandards, patente en l'espèce dans le nom même du géostandard (celui d'une procédure).

La COVADIS suit l'avis des rapporteurs, en demandant que soient corrigées préalablement quelques erreurs (image illustrant la page de garde non libre de droits ; contrainte induite par le format *shapefile* sur les noms de table non explicitée ; métadonnées incomplètes ; colonne *Correspondance GéoRépertoire* ? subsistante dans le tableau présentant lesdites métadonnées).

# Décision n° COVADIS 201503 02

La COVADIS décide de lancer l'appel à commentaires public sur le standard *Plan de prévention des risques miniers* dûment corrigé. Cet appel à commentaires se déroulera entre les mois de mai et juillet prochains afin que puisse être présentée pour validation une version finale du standard lors de sa séance plénière du 16 septembre 2015.

<sup>3 &</sup>lt;u>Directive européenne</u> du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement

<sup>4</sup> Voir <a href="http://www.georisques.gouv.fr/">http://www.georisques.gouv.fr/</a> et <a href="http://www.geoportail.gouv.fr/">http://www.geoportail.gouv.fr/</a>

# Réseaux d'AEP et d'assainissement (RAEPA)

Christian ROLLET indique que c'est suite à la réception, durant la semaine précédente, de courriels émanant de collectivités territoriales insistant pour que ce géostandard soit validé avant l'été que son examen a été ajouté à l'ordre du jour de la présente réunion vingt-quatre heures seulement avant sa tenue.

Après avoir présenté au comité ses excuses pour ce désagrément il détaille les conditions particulières de l'élaboration du géostandard RAEPA :

- instruction menée pour l'essentiel par un groupe de travail régional, lequel a lancé et dépouillé deux appels à commentaires nationaux ;
- rédaction confiée fin janvier 2015 au secrétariat de la COVADIS ;
- modélisation par rétro-ingénierie à partir d'un modèle physique de données.

Il indique pour conclure que, ayant programmé sa première rencontre avec le groupe de travail en question le 7 avril prochain, il pense être en mesure de lancer un appel à commentaires (sur une version du géostandard plus aboutie que celle transmise la veille aux présents) dès le 10 du même mois et propose à la commission d'autoriser ce lancement.

En réponse, la commission estime que le géostandard n'est pas prêt pour un tel appel et souligne :

- l'insuffisante motivation dans le texte des choix implicites que révèle la lecture du géostandard (réseau d'évacuation des eaux pluviales non traité en tant que tel, caractérisation unitaire/séparatif du réseau d'assainissement absente, etc.);
- la cohérence de la modélisation demande à être vérifiée ; par exemple la présence d'une classe *Réparation* est à justifier dans un standard géographique ;
- le défaut d'application en l'espèce des principes d'élaboration d'un géostandard défini par la COVADIS ;
- le précédent que constitue le géostandard *Aménagement numérique des territoires*<sup>5</sup> également construit en 2011-2012 dans les mêmes conditions par les mêmes acteurs et qui n'a pas été utilisé aussi largement qu'escompté.

# 4. Scénario d'échanges Obstacles à l'écoulement

Simon BARREAU présente au comité, pour son information, le scénario d'échanges simplifié consacré à la *Diffusion des données du Référentiel des obstacles à l'écoulement*<sup>6</sup> aux formats shapefile et MIF/MID. Il indique qu'il a été réalisé, après validation (janvier 2015) de la mise à jour du dictionnaire de données SANDRE<sup>7</sup> *Description des ouvrages faisant obstacle à l'écoulement*, conformément au modèle défini avec le secrétariat de la COVADIS.

### 5.Points divers

- Faisant le constat, partagé par plusieurs des présents, d'un début de diffusion de Postgre/PostGIS parmi les services utilisateurs, Marc LÉOBET invite la COVADIS à faire évoluer sans attendre les standards qu'elle produit (enrichissement de la partie C).
- À la demande expresse des représentants des collectivités territoriales absents ce jour, Christian ROLLET signale que la pré-instruction de deux géostandards concernant ces dernières, à savoir : Équipement collectifs (dont Établissements recevant du public) et Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La prochaine réunion plénière de la COVADIS se tiendra :

le mercredi **17 juin 2015** de 10h00 à 13h00 au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Tour Séquoia – La Défense – Salle 19 A

<sup>5</sup> Voir <a href="http://www.territoires-ville.cerema.fr/">http://www.territoires-ville.cerema.fr/</a>

<sup>6</sup> Consultable via Carmen.

<sup>7</sup> Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau ; dictionnaire téléchargeable ici.